

Cahors, le 28 février 2025

S.A.R.L. LA NOYERAIE DES ABEILLES
M. DARNIS Didier
Le Batut
46110 BÉTAILLE

FAC 2025-02-00035

Objet : Accompagnement au développement commercial.

Selon nos accords.

Période : Février 2025

Intervenant : Nicolas VINCENT

O
VIR le 12/3

Honoraires H.T. :

212,50 €

850 € x 0,25 j = 212,50 €

TOTAL HT	212,50 €
TVA à 20,00 %	42,50 €
TOTAL TTC	255,00 €

En votre aimable règlement, à réception de la facture. Remerciements.

Conformément à la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992, il est précisé que nos facturations sont payables comptant à réception de facture, sans déduction d'escompte. et, qu'au delà d'un délai de 30 jours après réception de la facture, un intérêt de retard égal à 1,30 % par mois sera appliqué au montant TTC de la facture.